

16, cours du Général de Gaulle
BP 30
33 171 Gradignan Cedex

Tel : 05. 57.35.04.60
Fax : 05. 57.35.04.68

E-MAIL

france@aegide-international.com

*Bonne Année 2007
à tous nos lecteurs et clients*



Obligation de sécurité

TIG Lille 8ème chambre correctionnelle le 4/09/2006

La mise en danger d'autrui est aujourd'hui sanctionnée.

C'est la première fois en France qu'une juridiction reconnaît la responsabilité pénale d'une entreprise qui n'a pas respecté l'obligation à informer les salariés de la présence de fibres d'amiante hautement cancérigènes.

Condamnation : 75.000 euros d'amende pour la personne morale, pour avoir exposé ses salariés + versement aux 150 salariés de l'usine (non déclarés malades) d'une somme de 10.000 euros ainsi qu'aux associations parties civiles.

L'ancien directeur qui répondait de la "mise en danger de la vie d'autrui" a été condamné à neuf mois de prison avec sursis et 3.000 euros d'amende.

Le **message** dépasse largement l'amiante, il vise également l'utilisation de produits phytosanitaires, de pesticides ou celle des fibres céramiques et de tous les produits CMR avérés.

Aegide réalise régulièrement des actions de formations sur la responsabilité civile et pénale. Plusieurs dirigeants et encadrants d'entreprises françaises y ont participé.



Contactez nous.



vision sur La Directive REACH : enfin adoptée le 18 décembre 2006

La directive demande, notamment :

Aux producteurs et importateurs de substances chimiques :

- Que toutes les substances produites ou importées (> 1T et < 10 T /an) soient enregistrées dans une base données centralisée
- Que les produits tels que les substances cancérigènes (CMR cat 1), celles qui ont des effets sur les gènes ou sur la fertilité (CMR cat 2), celles dites persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) ou très persistantes et très bioaccumulables (vPvB) fassent l'objet d'une **évaluation du risque chimique**.
- Que les produits les plus dangereux soient soumis à une autorisation pour des usages spécifiques.



Les utilisateurs en aval auront, eux, à examiner la sécurité de leurs utilisations des substances, en se fondant tout d'abord sur l'information communiquée par leurs fournisseurs, et à prendre des mesures de gestion des risques appropriées.

Aegide vous conseille et réalise régulièrement des actions de formations sur la maîtrise du risque chimique

- ▶ Evaluation du Risque Chimique
- ▶ Opérateur manipulant des substances chimiques
- ▶ Encadrant d'opérateur

Aegide vous prépare à REACH !!

VISION sur notre SITE WEB

Notre site WEB est **dans sa nouvelle version** :



www.aegide-international.com

Vous y trouverez notamment notre catalogue de formation 2007.



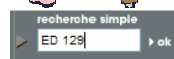
VISION sur Actualité

A l'initiative de la DRTEFP, les **assises de la prévention 2006 se sont terminées en Provence** avec plus de 2 000 personnes qui ont participées aux 20 conférences sur la prévention.

Voir le tableau de bord régional santé sécurité conditions de travail sur <http://www.orspaca.org/>



Maintenance : les étapes incontournables pour la sécurité !
Un complément de la fiche pratique ED 123 se trouve maintenant sur le site de l'INRS, à savoir l'**ED 129** :



Maintenance. Prévention des risques professionnels